

**RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU  
DU MARDI 25 MAI à 20h00  
En présentiel au sein des locaux communautaires  
de Poix Terron**

**Date de convocation des conseillers :** 17/05/2021

**Délégués présents :** Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Pascal MAUROY ; Bernard MAIRIEN ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Sébastien LAURENT ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

**Absent excusé :** Nicolas POIRET ; François JUSTINE (pouvoir à Bernard BLAIMONT)

**Conseillers Départementaux :** Françoise JEANNELLE (excusée) ; Hugues MAHIEU (présent) ; Brigitte LOIZON (excusée).

Approbation du compte rendu du Bureau du 19 Avril à l'unanimité sans remarque.

**Partie échanges**

**1) Préparation du Projet de Territoire**

Le bilan de l'atelier de travail sera transmis à tous les membres très prochainement.

**2) Préparation des commissions de secteur et du Conseil du 29 Juin**

- Le projet d'ordre du jour est validé, il sera éventuellement actualisé au Bureau du 21 Juin prochain.
- Le projet de programme des aides 2021 au titre du Contrat de Territoire avec le Département est présenté avec avis favorable. Au vu des propositions des commissions de secteur il pour être actualisé au prochain Bureau du 21 Juin pour le vote au Conseil.
- La proposition d'engagement cadre de partenariat avec les communes n'appelle pas de remarque, il sera à débattre en commission de secteur pour être amendé si nécessaire.

**3) Avis sur le PLUi du Pays Rethélois**

Le Bureau donne un avis favorable à l'envoi d'un courrier qui rappelle les contraintes à respecter sur les objectifs de consommation foncière.

**Partie délibérations**

**4) Assainissement collectif**

- Attribution marché de travaux programme Assainissement Collectif Launois sur Vence.

Le Bureau valide à l'unanimité les attributions suivantes, proposées par La CAO, réunie les 15/04/2021 et 18/05/2021 :

Lot n°1 : Création du réseau d'assainissement et raccordement en domaine privé  
l'entreprise la mieux disante c'est-à-dire l'entreprise STP VENCE/PONCIN pour une offre de base d'un montant de 2 632 710,34 € H.T décomposée de la façon suivante :  
o Tranche Ferme : Création du réseau d'assainissement : 1 987 902,14 € H.T.

o Tranche Optionnelle : Raccordement en domaine privé : 644 808 € H.T.  
(dont la tranche optionnelle sera affermée selon les subventions octroyées par l'agence de l'eau)

Lot 2 : Création de la station d'épuration

l'entreprise la mieux disante c'est-à-dire l'entreprise SADE pour une offre d'un montant de 459 120 € H.T

**5) Services à la population**

- Aide aux accueils de loisirs et périscolaires :
- Soldes 2020 et acomptes 2021 pour le périscolaire,
- Aide vacances de février 2021.

Le Bureau retient à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- Pour l'accueil de loisirs des vacances de février 2021 :

ASSOCIATIONS	Février 2021 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Attigny (asso territoire)	1 540,75 <sup>(1)</sup>	616,30 €
Boulzicourt (Ptits loups de la Vence)	768 h <sup>(1)</sup>	307,20 €
Chaumont Porcien (AMAP)	605 h <sup>(1)</sup>	242 €
Lucquy	948,25 h <sup>(1)</sup>	379,30 €
Poix-Terron	2 467 h <sup>(1)</sup>	986,80 €
Thin le Moutier	547,32 h <sup>(1)</sup>	218,92 €
Prix les Mézières	459,50 h <sup>(2)</sup>	91,90 €
	<b>7 335,82 h</b>	<b>2 842,42 €</b>

- Pour l'accueil périscolaire (solde 2020) :

ASSOCIATIONS	Périscolaire 2020 (Nombre d'heures)	Subvention totale prévue	Déjà versé	SOLDE A VERSER
Boulzicourt (Ptits Loups Vence)	10 589 h <sup>(1)</sup>	7 412,30 €	6 201,30 €	1 211 €
Chaumont Porcien (AMAP)	1 345 h <sup>(1)</sup>	941,50 €	2 310 €	-1 368,50 €
Lucquy	13 669,62 h <sup>(1)</sup>	9 568,73 €	6 848,31 €	2 720,42 €
Poix-Terron (Asso territoire)	9 562,90 h <sup>(1)</sup>	6 694,03 €	5 416,74 €	1 277,29 €
Thin le Moutier	8 480,77 h <sup>(1)</sup>	5 936,53 €	4 847,92 €	1 088,61 €
Wassigny (asso territoire)	2 669 h <sup>(1)</sup>	1 868,30 €	1 134 €	734,30 €
Prix les Mézières (Vivre Mieux)	1 185,75 <sup>(2)</sup>	237,15 €	233,46 €	3,69 €
			<b>TOTAL</b>	<b>5 716,51 €</b>

Au vu des résultats de l'association AMAP (Chaumont Porcien), il est décidé d'étudier plus précisément sa situation financière ainsi que son avenir pour la rentrée 2021/2022, avant de demander le remboursement du trop-perçu.

- Pour l'accueil périscolaire (acompte 2021)

ASSOCIATIONS	Périscolaire prev 2021 (Nombre d'heures)	Subvention totale prévue	ACOMPTE 60% A VERSER
Boulzicourt (Ptits Loups Vence)	10 589 h <sup>(1)</sup>	7 412,30 €	4 447,38 €
Chaumont Porcien (AMAP)	1 345 h <sup>(1)</sup>	941,50 €	564,90 €
Lucquy	13 669,62 h <sup>(1)</sup>	9 568,73 €	5 741,24 €
Poix-Terron (Asso territoire)	9 562,90 h <sup>(1)</sup>	6 694,03 €	4 016,41 €
Thin le Moutier	8 480,77 h <sup>(1)</sup>	5 936,53 €	3 561,92 €
Wassigny (asso territoire)	2 669 h <sup>(1)</sup>	1 868,30 €	1 120,98 €
Prix les Mézières (Vivre Mieux)	1 185,75 h <sup>(2)</sup>	237,15 €	142,29 €
	<b>TOTAL</b>		<b>15 624,94 €</b>

L'acompte 2021 pour l'association AMAP Chaumont-Porcien ne sera pas versé au vu du trop-perçu 2020.

- Marché de travaux de construction du béguinage de Poix Terron : attribution du lot 15 chauffe-eau solaire.

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le lot 15 du marché à l'entreprise suivante selon la proposition de la CAO réunie le 18 Mai 2021 :

#### **Lot n° 15 « Chauffe-eau solaire individuel » : COGEBIM**

Pour une offre de base de 33 000 € HT.

Soit un montant total de **33 000 € HT**.

### **6) Transition énergétique**

- Avenant convention FDEA gestion des bornes de recharge véhicules électriques,

Par décision directe du président du 15/06/2020, la convention constitutive d'un réseau d'infrastructures de Recharge pour Véhicule Electriques (IRVE) a été engagée avec la FDEA pour notre territoire.

Depuis cette date, la technologie pour les véhicules électriques a évolué et le type de borne initialement prévue dans cette convention a été revu. Il s'agira finalement non pas de bornes 22kva en courant alternatif (22AC) mais de bornes, plus performante, permettant de recharger à la fois en courant continu (plus rapide) et en courant alternatif (24DC/22AC).

Cette nouvelle technologie nécessitant des frais d'abonnement électrique plus importants, les charges de fonctionnement vont donc passer de 128€HT/mois et par borne à 142€HT/mois et par borne (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> Avril 2021).

De plus, le projet de borne a légèrement évolué, et les 3 bornes qui seront installées par la FDEA le seront sur les communes de Signy- l'Abbaye, Attigny et Lucquy. La commune de Poix-Terron bénéficiant déjà d'une borne de recharge au niveau de la gare.

Afin de gagner en visibilité sur l'ensemble des bornes du territoire, les bornes de Poix-Terron et Launois sur Vence déjà installées, et qui sont en utilisation libre depuis leur installation seront également gérées par le même opérateur (Modulo) que les 3 nouvelles bornes.

Le Bureau décide à l'unanimité de signer l'avenant à la convention avec la FDEA.

- Aide aux travaux économie d'énergie des communes,

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir les projets suivants et de signer la convention de partenariat avec les communes.

Commune	Projet	Coût total prévisionnel du projet (HT)	Plan de financement	Gain Energétique	Montant d'aide accordé
Rocquigny	Rénovation globale de la salle des fêtes	181 224,11 €	DSIL : 68 342 € (38%) Région : 38 600 € (21%) Fond de concours éolien : 27 880 € (15%)  Soit un taux d'aide public de 74% plus la valorisation des CEE : 8568 € (5%)	42% soit 31 000kWh/an	0 € car aides cumulées sup. à 60 %
Vendresse	Rénovation de la maison caillée en logements	171 100€	Région : 51 330 € (30%)  Crêtes Plan Climat : 5000€ (3%) CEE : 7000€ (4%)	20 % soit 26 809 kWh	5000€ (plafond)

- Candidature pour accueil des rencontres TEPOS (Territoires à Energies Positives) de septembre 2022 dans les Crêtes.

Le Bureau décide à l'unanimité de déposer la candidature des Crêtes auprès du CLER pour l'organisation de ces rencontres TEPOS.

## 7) Développement économique

- Zone d'activités de Faissault (tranche 2) : signature de l'acte de résiliation du bail rural avec indemnités d'éviction,

Le Bureau autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte de résiliation du bail rural selon les conditions suivantes :

- Indemnité de perte de marge brute : 8 000 euros
- Indemnité de privation de jouissance : 2 650 euros
- Fumure et arrière fumures : 2 650 euros
- Frais de semence : 200 euros
- Remise en état de clôture : 1 000 euros

Soit un total de : **14 500 euros**

- Réaménagement du multiservice de Rocquigny : validation du programme et demande de subventions LEADER et Département

Le dossier est reporté au prochain Bureau afin de mieux définir le programme et le plan de financement.

- Voie ferrée capillaire Sud Ardennes : convention avec société de chasse de Semuy pour poursuite autorisation de chasse (furetage) de Saint Lambert à Voncq

Le Bureau valide à l'unanimité les conditions de la convention suivantes :

- Autorisation de pratiquer le furetage avec bourses (capture de lapins à l'aide d'un furet) et la vénerie sous terre (déterrage de blaireaux avec chiens)
- Se conformer au règlement de sécurité liées à la voie ferrée (accès, traversées...) et en matière de chasse.
- Ne pas faire usage d'armes à feu
- Être prévenus par mail quarante-huit heures avant chaque intervention de la société de chasse.
- Le permissionnaire pénètre dans l'enceinte de la voie ferrée à ses risques et périls.
- Aucune dégradation ne sera faite aux talus et clôtures. Les terriers seront rebouchés avec la terre après le furetage.
- L'autorisation est accordée à titre gratuit
- La Communauté de Communes se réserve le droit de résilier la convention, pour raison de service ou, si elle le juge nécessaire, dans l'intérêt de l'exploitation ou de la sécurité, sans aucune indemnité

- Insertion professionnelle (PLIE) subvention association ACT.

Le Bureau décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 3 503 € à ACT pour les missions suivantes :

- Accompagnement dans un parcours de retour vers l'emploi des personnes de plus de 26 ans, demandeurs d'emploi de + de 12 mois ou allocataires de minima sociaux,
- Suivi régulier et individuel dans le cadre d'un contrat d'engagement avec la personne accompagnée qui s'engage à suivre toutes les démarches,
- Proposition de formations,
- L'accompagnement prend fin à la reprise d'un emploi durable ou d'une formation qualifiante.

## 8) Environnement

- Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) 4<sup>ème</sup> répartition de la participation financière aux coûts des options 1, 2 et 3 (relevés GPS des réseaux et mise sous format numérique) :

Le Bureau décide à l'unanimité de signer les conventions avec les communes et syndicats et les participations financières suivantes de 10% de la Communauté de Communes (soit 50% du reste à charge après subvention Agence de l'Eau) :

### SIAEP des Vallées

Montant total des options 1, 2 et 3 :	4 135.00 € HT
Aide de 10% :	413.50 €

### Commune de Poix Terron

Montant total des options 1, 2 et 3 :	5 001.00 € HT
Aide de 10% :	500.10 €

### Commune de Montigny sur Vence

Montant total des options 1, 2 et 3 :	1 636.00 € HT
Aide de 10% :	163.60 €

### Commune de Neufmaison

Montant total des options 1, 2 et 3 :	793.00 € HT
Aide de 10% :	79.30 €

### Commune de Gruyères

Montant total des options 1, 2 et 3 :	837.50 € HT
Aide de 10% :	83.75 €

### SIAEP de la Croix Baudoin

Montant total des options 1, 2 et 3 :	7 501.00 € HT
Aide de 10% :	750.10 €

## **9) Tourisme**

### **- Modification de la régie du Domaine de Vendresse,**

Le Bureau décide à l'unanimité d'apporter des modifications à la régie de recettes du Domaine de Vendresse du fait des changements intervenus dans la gestion du site et pour adapter les modalités d'encaissement et de versement des recettes :

- L'arrêt de la location de la salle et des encaissements des chèques de caution qui y était lié.
- Un besoin supplémentaire en fonds de caisse pour faire face aux paiements en espèces les jours de fortes affluences : il passe de 200 à 300 €
- L'ajout de divers modes de paiement : Chèque vacances (ANCV ou autres), Bon et chèque CAF, chèque culture, virement sur le compte DFT (paiement par des écoles sur facture)
- Le montant maximum d'encaisse à verser au comptable au minimum 1 fois par semaine passe de 5 000 € à 7 000 € pour faire face aux journées d'affluences estivales où la caisse atteindre 1 000 € par jour en espèce,
- Le montant du cautionnement passe de 760 € à 1 220 €.

### **- Convention avec ONF pour sentiers de randonnées en forêts domaniales et communales**

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de ces conventions qui concernent les forêts domaniales de Signy l'Abbaye, Froidmont et Vendresse ainsi que les forêts communales gérées par l'ONF de Signy l'Abbaye, Thin le Moutier, Jandun, Dommery et Viel Saint Remy.

## **10) Habitat**

### **- Projet d'OPAH Sud Ardennes : convention de groupement de commande avec Pays Rethémois et Argonne Ardennaise pour études et animation du programme.**

Les Présidents des 3 Intercommunalités Sud Ardennes ont choisi de constituer un groupement de commandes dont le mandataire est la Communauté de Communes du Pays Rethémois afin de procéder à la mise en œuvre de cette OPAH.

Le Bureau valide à l'unanimité l'engagement de cette convention de groupement de commande.

## **11) Questions diverses**